



Référence : DEP-Bordeaux-1423-2007

**Madame le directeur du CNPE de Golfech**

**B. P. n° 24  
82401 Valence d'Agen CEDEX**

Bordeaux, le 5 décembre 2007

**Objet :** Contrôle des installations nucléaires de base  
Centre nucléaire de production d'électricité de Golfech  
Inspection INS-2007-EDFGOL-0004 du 22 novembre 2007 – La première barrière

Madame le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire, une inspection courante a eu lieu le 22 novembre 2007 au centre nucléaire de production d'électricité de Golfech sur le thème "La première barrière".

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

### **Synthèse de l'inspection**

L'objectif de cette inspection était d'examiner les dispositions prises par le site pour les opérations de manutention et le suivi en fonctionnement du combustible nucléaire.

Les inspecteurs ont examiné plus en détail l'organisation du CNPE pour le suivi en service des paramètres radiochimiques, les résultats de ces paramètres pour le réacteur n°1 depuis le dernier arrêt pour rechargement (novembre 2006) et les rapports des opérations de renouvellement de combustible lors du dernier arrêt pour rechargement du réacteur n°2 (mai-juin 2007). Ils ont également inspecté le laboratoire où sont réalisées les analyses radiochimiques et la piscine de stockage de combustible du réacteur n°1.

Pour le suivi des paramètres radiochimiques, les inspecteurs jugent la gestion du CNPE satisfaisante.

Concernant les opérations de renouvellement de combustible, plusieurs anomalies ont été relevées qui montrent que le CNPE doit améliorer la rigueur de ses interventions.

.../...

## **A. Demandes d'actions correctives**

Les inspecteurs ont consulté plusieurs documents concernant les opérations de renouvellement de combustible du réacteur n°2 en 2007 : rapport, cahiers de quart, gammes d'opération, analyses de risque. Plusieurs anomalies ont été constatées :

- Une fiche d'écart a été ouverte suite à une erreur dans la manipulation de bouchons grappes d'assemblage, découvert dix séquences plus tard ;
- le contrôle de turbidité de la piscine du bâtiment combustible n'a pas été réalisé (case non cochée dans la gamme renseignée l'opération de déchargement GASG12PMC00096) ;
- il manque de plusieurs pages dans la gamme renseignée l'opération de déchargement GASG12PMC00096 ;
- la séquence 50 du plan qualité PQSG12PMC00048 n'est pas signée.

Ces éléments montrent un manque de rigueur pour des opérations qui sont particulièrement sensibles. Ils peuvent être mis en relation avec deux événements significatifs de niveau 1 déclarés en juin et en août 2004, concernant des erreurs de manipulation d'assemblages combustibles par manque de rigueur. Je constate que des efforts sont encore nécessaires dans ce domaine.

### **A.1. Je vous demande de veiller à l'amélioration de la rigueur dans les opérations de renouvellement de combustible et dans le renseignement des documents correspondants.**

Lors de l'inspection de la piscine de stockage du bâtiment combustible, les inspecteurs ont constaté la présence dans la piscine d'un château de plomb suspendu à une chaîne.

### **A.2 Je vous demande de m'informer de la nature des objets présents dans ce château de plomb, de la justification de ce stockage vis-à-vis du rapport de sûreté, notamment eu égard au risque d'endommagement d'éléments combustible entreposés et manutentionnés dans la piscine et d'agression des parois de la piscine en cas de chute.**

## **B. Compléments d'information**

Concernant les opérations de renouvellement de combustible du réacteur n°2 en 2007, les cahiers de quart mentionnent une anomalie notée « 062 » lors des transferts de combustible qui se produit à plusieurs reprises.

### **B.1 Je vous demande de m'informer de la nature de ce type d'anomalie, des risques liés à ces défauts apparemment récurrents sur cet arrêt et des mesures que vous avez prises pour les corriger.**

Le « pôle tranche » de votre laboratoire utilise des sources radioactives comme étalon pour certains de ses appareils. Les inspecteurs ont examiné le cas de la source d'Europium « Gol000279 – Eu152 ». Les intervenants n'ont pas pu justifier que la source en question était toujours valide pour réaliser l'étalonnage (pas de période d'utilisation disponible dans le laboratoire). Des personnes du service en charge du suivi des sources n'ont pas pu être contactées pendant l'inspection.

### **B.2 Je vous demande de justifier que la source « Gol000279 – Eu152 » est valide pour l'utilisation comme étalon.**

La gamme opératoire concernant le ressuage au mât des assemblages combustible mentionne la disposition transitoire DT 204, qui a été remplacée par la DT 216.

### **B.3 Je vous demande de mettre à jour votre gamme opératoire.**

## C. Observations

C.1 Le logiciel MERLIN est utilisé pour suivre les paramètres radiochimiques. Il peut être paramétré en fonction de l'état du réacteur (en cas de surveillance accrue par exemple), ce qui modifie automatiquement les fréquences d'analyse en conséquence. Par contre les seuils d'alerte ne sont pas modifiés.

Par exemple, lorsque le paramètre « M3.Gaz » dépasse 10 000 MBq/t, le réacteur est mis en « surveillance accrue » : des contrôles sont faits plus fréquemment et cela est prévu par MERLIN. L'indicateur M3.Gaz passe au rouge pour signaler le dépassement.

Des seuils supérieurs existent (par exemple, M3.Gaz > 100 000 MBq/t) pour lesquels d'autres actions sont prévues. Mais comme l'indicateur M3.Gaz reste « au rouge » après le dépassement du seuil de 10 000 MBq/t, il ne permet donc plus d'indiquer le dépassement éventuel du seuil de 100 000 MBq/t.

C.2 Les inspecteurs ont noté comme bonne pratique la formalisation du compagnonnage dans le carnet individuel de formation (CIF) des agents du laboratoire.

\* \* \*

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Madame le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN, et par délégation,  
l'adjoint au chef de la division de Bordeaux

SIGNE

Erick BEDNARSKI